



■ BIELES ■ EILERENG ■ SUESSEM ■ ZOLWER

Belvaux/Sanem, le 14 septembre 2023

## AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public que suivant décision de Madame la Ministre de l'Environnement en date du 05 septembre 2023, réf N° **EAU/AUT/23/0710**, le

### Ministère de l'Economie

a obtenu une autorisation relative au **pompage des eaux souterraines dans le cadre de la démolition d'une dalle en béton armé à Sanem.**

Conformément à l'article 25 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau, un recours peut être interjeté auprès le tribunal administratif statuant comme juge de fond. Ce recours doit être introduit, sous peine de forclusion, dans un **délai de quarante jours** à partir de la notification de la décision par requête signée d'un avocat à la Cour.

La soussignée, Bourgmestre de la commune de Sanem, certifie que le présent avis est dûment affiché du **14 septembre 2023 au 24 octobre 2023 inclus.**

La décision et les plans y afférents sont à la disposition du public au service écologique de la Commune de Sanem.

Belvaux, Sanem, date qu'en tête

La secrétaire,

Manon Greven



Pour le Collège des bourgmestre et échevins,  
la bourgmestre

Simone Asselborn-Bintz